



EXTERNAT NOTRE DAME

Etablissement Catholique d'enseignement primaire et secondaire

43 avenue Marcelin Berthelot - 38100 - GRENOBLE

Tél. : 04.76.86.68.10

Fax : 04.76.46.40.64

REGLEMENT INTERIEUR ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE 2008 - 2009

L'école est un lieu de travail et d'apprentissage de la citoyenneté.

Le règlement intérieur a pour but d'assurer l'organisation de ce travail, de favoriser la formation civique et de permettre un enseignement ouvert à tous les aspects de la vie, dans le respect des principes fondamentaux de l'éducation à savoir :

1. Le devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personnalité et dans ses convictions.
2. La garantie de protection contre toute agression physique et morale et le devoir qui en découle pour chacun de n'utiliser d'aucune violence.
3. L'obligation pour chaque élève de participer à toutes les activités correspondant à sa scolarité organisées par l'établissement et d'accomplir les tâches qui en découlent.
4. La prise en charge progressive par les élèves eux-mêmes de la responsabilité de certaines de leurs activités.

D'après l'article 3 du décret 85-924 du 30.09.1985

**L'INSCRIPTION D'UN ELEVE PAR SA FAMILLE A L'ECOLE EXTERNAT NOTRE DAME,
VAUT ADHESION AU REGLEMENT INTERIEUR ET ENGAGEMENT A LE RESPECTER.**

HORAIRES

LUNDI, MARDI JEUDI VENDREDI DE 08 H 25 A 11 H 25 , DE 13 H 25 A 16 H 25.
Dans l'intérêt des enfants nous vous demandons de respecter les horaires.

ACCUEIL

Accueil des enfants dont les parents travaillent tôt à partir de 07 h 45 en salle de garderie.

MATERNELLE

- **Entrée** par le portail du parking (av. Marcelin Berthelot) les parents peuvent accompagner leur enfant jusqu'à 08 h 45 dans la classe cependant :
 - ✓ Si votre enfant arrive avant 08 h 25, confiez-le à la surveillante de la garderie.
 - ✓ Si vous amenez votre enfant à 08 h 25, attendez la sonnerie et accompagnez-le en classe.
- **Sortie** par le portail du Chemin de Gordes.
- Les enfants doivent être récupérés par un adulte

EXTERNAT NOTRE DAME

Etablissement Catholique d'enseignement primaire et secondaire

REGLEMENT INTERIEUR ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE 2008 - 2009

PRIMAIRE

- **Les entrées et les sorties** se font par le portail du parking.
- **CONSEIL** : LES PARENTS VOUDRONT BIEN GARER CORRECTEMENT LEUR VEHICULE CHEMIN DE GORDES ET VENIR CHERCHER A PIED LEURS ENFANTS.

MATERNELLE ET ECOLE PRIMAIRE

GARDERIE POUR LES ELEVES DES CLASSES MATERNELLES

- De 16 h 25 à 17 h 45
- En Salle de garderie (à l'entrée de l'école).
- Les parents viennent chercher, de manière échelonnée, les enfants en salle de garderie par le portail du primaire.

GARDERIE POUR LES ELEVES DES CLASSES PRIMAIRES :

- De 16 h 25 à 17 h (non payante).
- De 17 h à 18 h (payante).

Les parents viennent chercher, de manière échelonnée, les enfants en salle de garderie par le portail du primaire.

ÉTUDE POUR LES ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE :

- de 16 h 45 à 17 h 55
- En Salle de classe
- Les parents viennent chercher les enfants à 17 h 50 et 18 h au portail du primaire.

MERCI DE RESPECTER CET HORAIRE. EN CAS DE NOMBREUX RETARDS CONSTATES, NOUS SERONS DANS L'OBLIGATION D'EXCLURE L'ELEVE POUR UNE SEMAINE DE GARDERIE OU D'ETUDE.

GOÛTER COLLECTIF EN MATERNELLE

Afin que le goûter soit un moment de vie ensemble, nous avons choisi la formule du goûter collectif :

Chaque jour un enfant différent apporte les goûters (matin et après-midi) pour tous ses camarades.

Le jour de votre tour est affiché par la maîtresse sur un panneau dans la classe et en salle de garderie.

Même principe pour les ANNIVERSAIRES : affichage sur le panneau du goûter.

EXTERNAT NOTRE DAME

Etablissement Catholique d'enseignement primaire et secondaire

REGLEMENT INTERIEUR ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE 2008 - 2009

RESTAURANT SCOLAIRE (cantine)

- Fonctionne dès le premier jour:
Les élèves de CM1, CM2 prennent leur repas au self.
Les élèves de maternelles, CP, CE1, CE2 sont servis à table au réfectoire.

Prix du REPAS :

A titre indicatif, tarif 2007/2008 : **4 €95** :

ce prix comprend le repas et la surveillance des enfants entre 11.30 et 13.30

ÉDUCATION PHYSIQUE

PRIMAIRE - Une tenue de sport sera demandée.

HYGIENE ET SECURITE

- Il est demandé de ne pas introduire dans l'école d'objets dangereux, de valeur, ni jeux électroniques, ni de médicaments
- L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Une tenue vestimentaire correcte est exigée
- Les couvre-chefs, le chewing-gum, les parapluies sont interdits au sein de l'école.
- Les élèves doivent prendre soin des fournitures scolaires, du mobilier, des locaux. Les livres détériorés ou égarés doivent être remplacés.
- Les chiens ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de l'établissement.
 - Nous vous recommandons vivement de marquer au nom de votre enfant : vêtements, cartables, objets scolaires etc... Chaque année de nombreux vêtements sont retrouvés et non reconnus.

COMPORTEMENT ET SANCTIONS

- Le langage doit être correct
- Le comportement envers les camarades, les adultes doit être respectueux
- Le non respect du règlement intérieur de l'établissement entraînera des sanctions :
Quand l'élève a eu trois AVERTISSEMENTS :
Après convocation des parents, il revient au conseil des Maîtres du cycle de décider de la sanction, selon la gravité des faits (BO du 15 OCTO 1998) :
 - ✓ EXCLUSION TEMPORAIRE DE LA CLASSE POUR UNE AUTRE CLASSE
 - ✓ EXCLUSION TEMPORAIRE DE L'ÉCOLE
 - ✓ EXCLUSION DE L'ÉCOLE AVEC CONVOCATION DU CONSEIL DE DISCIPLINE

EXTERNAT NOTRE DAME

Etablissement Catholique d'enseignement primaire et secondaire

REGLEMENT INTERIEUR ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE 2008 - 2009

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

- Obligatoire pour tous les enfants inscrits à l'école.
- Dans le cadre de la semaine de 4 jours les dates des vacances sont à respecter.
- Tout retard ou absence d'un élève est signalé le plus rapidement possible à l'enseignant de la classe qu'il fréquente, **OBLIGATOIREMENT** par écrit, même si l'école est prévenue par téléphone.
- Les demandes d'autorisation de sortie au cours de la journée doivent être adressées au maître qui en informera le Chef d'Etablissement.
- Durant les heures de cours, un élève n'est admis à quitter l'école qu'accompagné par une personne responsable et pour un motif valable.
- Une fiche d'autorisation de sortie doit être signée par la personne responsable de l'enfant à ce moment là. De même, les élèves qui fréquentent la cantine et l'étude ne sont pas autorisés à quitter l'école dans l'intervalle qui sépare la fin des cours et l'heure de la cantine ou de l'étude.
- Dans un souci de réussite, les élèves doivent accomplir les travaux qui leur sont demandés, participer aux activités proposées et se soumettre aux modalités d'évaluation

ADRESSE TÉLÉPHONE

1. Pour le suivi de l'enfant, il est essentiel de créer un dialogue entre l'enseignant et les parents : N'hésitez pas prendre rendez-vous chaque fois que c'est nécessaire.
2. Pour un changement :
 - adresse,
 - n° de téléphone,
 - cantine,
 - étude garderie,
 - sorties,prévenir par écrit **L'ENSEIGNANT ET LE SECRETARIAT DES ELEVES.**

MALADIES

- Garder les enfants lorsqu'ils sont malades.
- Signaler : poux ou maladies contagieuses.
- Aucun traitement médical n'est donné dans le cadre de l'école

CAS PARTICULIERS :

En cas de problème médical grave (allergie, asthme, ...) avvertir le Chef d'Etablissement afin de mettre en place un projet spécial.

LE NON RESPECT DE CE REGLEMENT ENTRAINERA DES SANCTIONS